

appointements, \$150,125; dépense casuelle, \$10,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de six cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Travaux publics—appointements, \$574,000; dépense casuelle, \$56,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de soixante et quatre mille six cent trente-sept dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Affaires étrangères—appointements, \$49,137.50; dépense casuelle, \$15,500, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de deux cent trente et un mille cent douze dollars et cinquante cents soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Chemins de fer et Canaux—appointements, y compris l'assistant du ministre à \$5,000, légiste à \$5,000, l'ingénieur-inspecteur à \$4,000, épurateur en chef des comptes à \$2,800, l'assistant-ingénieur à \$2,800, C. E. Stevens à \$2,100, R. Dorman à \$1,800, J. H. Arthurs à \$1,600, \$203,112; dépenses casuelles, \$28,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de trois cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Douanes—appointements, \$361,775; dépense casuelle, \$25,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de deux cent cinquante-huit mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Service Naval—appointements, \$208,850; dépense casuelle, \$50,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de cent vingt-huit mille et vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'Intérieur—appointements, \$190,025; dépense casuelle, \$28,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de six cent cinquante-trois mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture—appointements, \$533,850; dépense casuelle, \$100,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de deux cent cinquante-cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries—appointements, y compris le transfert de F. A. Willsher à \$2,200 et de G. L. MacLaren et T. F. Murdock à \$1,450 chacun, \$224,500; dépense casuelle, \$31,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de sept mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'ingénieur consultant du gouvernement—appointements, \$7,600; dépense casuelle, \$150, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

#### Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Boivin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Boivin informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne à demain.